

Bangui, le 10 8 SEPT 2026

**SOLlicitation DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE**

<u>NOM DU PAYS :</u>	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
<u>NOM DU PROJET :</u>	PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DES TRANSPORTS ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE
<u>N° IDENTIFICATION :</u>	P 175235
<u>FINANCEMENT :</u>	BANQUE MONDIALE
<u>N° DU DON IDA :</u>	Don IDA E215-CF
<u>INTITULE DE LA MISSION :</u>	Recrutement d'un Cabinet pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique, économique, environnementale et sociale de la mise en place d'une zone économique spéciale pilote à Boali en République Centrafricaine.

N° DE REFERENCE : PRACAC – 68/SC/QC/26.

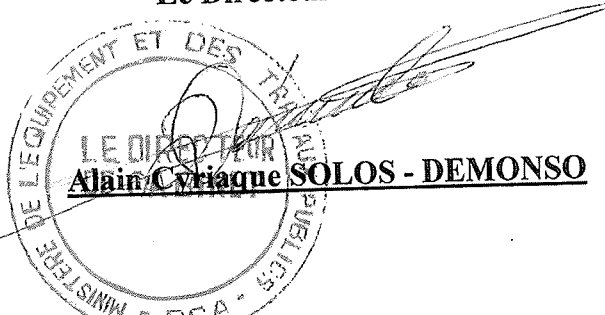
1. La République Centrafricaine a obtenu un Don de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour couvrir le coût du Projet Régional d'Amélioration des Corridors des Transports Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC) et a l'intention d'utiliser une partie des ressources pour financer les services d'un consultant firme pour « l'Etude de faisabilité technique, Economique, Environnementale et Sociale pour la mise en place d'une Zone Economique (ZES) Spéciale Pilote à Boali en République Centrafricaine ».
2. Le Consultant aura pour mission de réaliser l'étude de faisabilité économique, environnementale et sociale pour la mise en place d'une Zone Economique Spéciale Pilote à Boali en République Centrafricaine. L'objectif de la mission vise à créer les conditions à la viabilisation de la zone économique spéciale de Boali en fournissant une analyse complète permettant de décider ou non de la mise en œuvre d'une ZES pilote.
3. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services. Les dossiers de candidature (20 à 30 pages maximum) comprendront les éléments essentiels suivants :
 - (a) Une brève description de l'entreprise expliquant l'activité principale et le nombre d'années d'existence du Cabinet en adéquation avec la mission proposée ;
 - (b) Qualifications professionnelles du Cabinet en matière d'audit externe ;
 - (c) Organisation technique et administrative de la firme (Organigramme) ;
 - (d) Compétences générales du Cabinet ainsi que le nombre de membres clés de son personnel.
4. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont les suivants :
 - (a) Démontré une expérience générale de 10 ans dans le domaine des études économiques, échanges commerciaux, développement des zones commerciales et de l'aménagement du territoire,

- (b) Avoir réalisé au moins une (1) étude de faisabilité technique et économique pour la création d'une zone économique spéciale,
- (c) Disposer du personnel requis pour la mission.
5. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont les suivants :
- a) Être un bureau d'études ayant au moins une expérience dans la conduite d'études similaires dans les cinq (05) dernières années en tant que bureau principal,
- b) Être capable de mobiliser une équipe de professionnels disposant de qualifications appropriées et d'une solide expérience dans les domaines pertinents du transport urbain et de l'économie.
6. Il est porté à l'attention du consultant que les dispositions du paragraphe 3.23 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêt sont applicables.
7. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de qualification des consultants (SQC) telle que décrite dans le Règlement de « Passation des Marchés dans le cadre du financement des projets de développement « Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants ». La version courante du règlement susmentionné, 7^{ème} édition de septembre 2025 est accessible au site Web de la Banque Mondiale sur [http : //www.worldbank.org/procurement](http://www.worldbank.org/procurement) en cliquant sur « New Policy and Regulations ».
- Les cabinets intéressés peuvent s'associer avec d'autres pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire.
8. Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures des bureaux de 9 heures à 15 heures et cliquez sur le lien suivant pour obtenir les Termes de Référence de la mission : www.puric-pracac.com
9. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées sous pli cacheté en trois (3) exemplaires physiques en personne ou par courrier express, au plus tard le **20 Octobre 2026 à 13 heures**, heure locale à l'adresse suivante :

« Manifestation d'Intérêt – Recrutement d'un cabinet pour réaliser l'Etude de faisabilité technique, Economique, Environnementale et Sociale pour la mise en place d'une Zone Economique (ZES) Spéciale Pilote à Boali en République Centrafricaine »

Attention : **Monsieur Noel NGOYA**
Coordonnateur du Projet PURIC - CA
Ministère des Travaux Publics et de l'Entretien Routier
B.P 978 Bangui – République Centrafricaine
Tél. : (+ 236) 75 56 07 79 / (+236) 75 50 33 17
Courriel : ngoyawambai@yahoo.fr, biguekola@yahoo.fr;
g.pounaba@yahoo.com

**Pour le Ministre d'Etat chargé de l'Equipement
et des Travaux Publics
Le Directeur de Cabinet**


Alain Cyrillagne SOLOS - DEMONSO

TERMES DE RÉFÉRENCE

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT OU CABINET
POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE,
ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE
PILOTE À BOALI EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Référence	PRACAC-68/SQ/26
Date d'émission	Septembre 2026
Responsable	Coordination du Projet PRACAC
Pour le compte de	Gouvernement de la République Centrafricaine
Financement	Banque Mondiale

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La RCA est située au cœur de l'Afrique et limitée par le Tchad au Nord, le Soudan et le Soudan du Sud à l'Est, le Cameroun à l'Ouest, la République Démocratique du Congo et le Congo-Brazzaville au Sud. Divisée en 10 régions, sa superficie est de 623 000 km² et compte une population estimée à 5,2 millions d'habitants en 2018 dont 50,2 % de femmes (47 % de jeunes de 15 à 35 ans) et un taux de croissance annuel moyen de 2,5 %.

La République Centrafricaine dispose d'un énorme potentiel en ressources naturelles inexploitées. Le potentiel agricole comprend 15 millions d'hectares de terres cultivables (seulement 700 000 ha exploités) et 16 millions d'hectares de pâturages sous-exploités. Au plan minier, plus de 470 indices miniers recensés avec des atouts géologiques considérables : diamant, or, uranium, fer, cuivre, nickel. Dans le domaine touristique, on dénombre cinq parcs nationaux et dix réserves naturelles. Le secteur de l'élevage compte 2,5 millions de têtes de bovins, 0,293 millions d'ovins et 3,6 millions de caprins.

Le pays dispose d'un cadre juridique et institutionnel favorable à la promotion des investissements directs étrangers : la Loi instituant la Charte nationale des investissements, la Loi portant cadre juridique et institutionnel du Partenariat Public-Privé et la Loi portant Code de commerce en RCA.

Cependant, le développement socio-économique est confronté à un certain nombre de défis : infrastructurels, diversification et croissance économique, énergétique, financement des activités économiques, dépendance aux exportations de matières premières.

Pour pallier ces déficits, le Gouvernement s'emploie, à travers le Plan National de Développement, à diversifier son économie en mettant la priorité sur la mise en place d'un cadre de gouvernance industrielle. L'un des projets phares est la mise en place de zones économiques spéciales pour attirer les investissements directs étrangers.

En soutien spécifique à ce projet, le Gouvernement de la RCA et la République du Congo, avec l'appui de la Banque mondiale, ont mis en place le Projet Régional d'Amélioration des Corridors de transports Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC) dont l'objectif vise à améliorer l'efficacité du transport et du commerce, la résilience climatique des infrastructures et l'inclusion socio-économique le long des corridors sélectionnés entre la RCA et la RC.

Le Projet PRACAC comprend cinq composantes :

1. Programme d'amélioration des voies navigables, des ports et des infrastructures routières ;
2. Appui à la gouvernance des secteurs routier et fluvial et à la facilitation des échanges ;
3. Investissements socialement inclusifs et renforcement des capacités des communautés riveraines ;
4. Gestion du projet, soutien à la mise en œuvre et renforcement institutionnel ;
5. Réponse contingente aux situations d'urgence.

L'étude de faisabilité pour la mise en place d'une zone économique spéciale pilote à Boali s'inscrit dans le cadre de la sous-composante 2.1 : Assistance technique sur la facilitation des échanges.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement de la République Centrafricaine, lance un appel à candidatures pour la sélection d'un Consultant ou Cabinet pour la réalisation de l'étude de

faisabilité technique, économique, environnementale et sociale de la Zone Économique Spéciale (ZES) de Boali.

II. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

2.1 Objectif

La mission vise à créer les conditions nécessaires à la viabilisation de la zone économique spéciale de Boali en fournissant une analyse complète permettant de décider ou non de la mise en œuvre de la ZES pilote de Boali.

Plus spécifiquement, la réalisation de cette mission permettra de disposer d'un master plan dont la mise en œuvre contribuera au développement économique de la zone de Boali et ses environs.

2.3 Résultats attendus

À l'issue de la mission, les résultats suivants devront être disponibles et validés par le Comité de Pilotage :

- Un cadre juridique et institutionnel proposé est disponible ;
- Le master plan du site élaboré ;
- Un plan de viabilisation est proposé ;
- Les coûts de construction des infrastructures sont évalués ;
- La stratégie de mobilisation des ressources proposée ;
- Un mécanisme de gestion efficace pour assurer la durabilité des investissements est proposé.

III. DESCRIPTION DES TÂCHES DU CONSULTANT

Les principales tâches du Consultant, sans être exhaustives, seront constituées de :

- Collecte de toutes les données liées au milieu physique de la zone de l'étude (topographiques, biodiversité, connectivité, etc.) ;
- Collecte des données liées au cadre réglementaire, les données économiques, infrastructurelles et sociales de la zone du projet ;
- Collecte des données sur les modes de gestion spatiale et administrative de la localité de Boali et ses environs ainsi que les principales opportunités d'échanges avec l'extérieur ;
- Analyser les données collectées sur la base des modèles économiques approuvés par le Client ;
- Évaluer le potentiel du site de Boali ;
- Proposer un plan d'aménagement spatial du site ;
- Définir le modèle économique et institutionnel à adopter pour l'opérationnalisation et la gestion de la ZES ;
- Proposer un plan de mise en œuvre ou non de la ZES ;
- Réaliser les analyses économiques et financières de la ZES projetée en mettant l'accent sur la rentabilité ;

- Réaliser les études d'impact environnemental et social de la ZES projetée ;
- Proposer un cadre juridique et institutionnel ;
- Proposer et décrire de manière détaillée le mode de gestion de la ZES ainsi que la forme juridique de l'institution ayant la mission de la gérer ;
- Proposer un plan de viabilisation du site et la stratégie de mobilisation des ressources pour la viabilisation du site de Boali ;
- Organiser des ateliers de validation des livrables.

VI. LIVRABLES ATTENDUS

Le consultant devra produire l'ensemble des livrables suivants:

N°	Livrable
L1	Rapport de démarrage : note méthodologique détaillée, plan de travail, outils de collecte, équipe mobilisée
L2	Rapport provisoire de faisabilité
L3	Rapport EIES
L4	Rapport d'aménagement du site
L5	Rapport final

Chaque livrable sera soumis en version provisoire pour observations du Comité de Pilotage, puis finalisé en intégrant les commentaires reçus dans un délai de 15 jours. Tous les livrables seront remis en langue française, en version numérique (Word, Excel, PDF).

V. MODALITES DE LA MISSION

5.1 Modalités d'exécution

Les prestations seront réalisées suivant les phases suivantes :

Phase 1

Au cours de cette phase le Consultant mobilisera le personnel clé sur le site. Il établira le rapport de démarrage qui affinera ou confirmera la méthodologie de travail proposée, le plan de travail ainsi que les ressources inhérentes. Le rapport de cette phase sera soumis à l'approbation du Client quinze (15) jours après la notification de l'ordre de service de démarrage.

Phase 2

Reconnaissance et collecte des données. Après l'approbation du Client, le Consultant intégrera les amendements et entamera la reconnaissance du site. La collecte sera répartie en deux parties : documentaire et terrain.

Phase 3

Cette phase sera consacrée au traitement des données, à l'analyse et à l'élaboration du rapport provisoire.

Phase 4

Organisation de l'atelier de validation. Le Consultant organisera avec le concours du Client et de la Coordination du Projet PRACAC un atelier de validation du rapport provisoire élargi aux différentes parties prenantes.

5.2 Lieu et durée de la mission

La mission se déroulera à Bangui, à Boali et ses environs. La durée prévue pour les prestations est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

5.3 Profil de l'équipe requise

Le consultant/Cabinet recherché est un cabinet reconnu justifiant des expériences dans le domaine des études économiques, échanges commerciaux, développement des zones commerciales et de l'aménagement du territoire. Il doit avoir au moins dix (10) ans d'expériences générales et avoir réalisé au moins une (01) étude de faisabilité technique et économique pour la création d'une ZES.

Profil	Qualifications et expériences requises
Un (01) Économiste, Chef de mission	économiste confirmé Bac+5, expérience générale d'au moins 15 ans, ayant coordonné au moins une étude de faisabilité pour la création d'une ZES
Un (01) Spécialiste en biodiversité	Bac+5 en écologie, anthropologie, endocrinologie ou écotoxicologie, 15 ans d'expérience, au moins deux missions d'études sur la biodiversité
Un (01) Expert environnementaliste	Bac+5 en sciences de l'environnement, 8 ans d'expérience, au moins une mission d'étude d'impacts environnementaux et sociaux d'une ZES
Un (01) Architecte Urbaniste	Diplômé en architecture/urbanisme, 10 ans d'expérience, au moins une mission d'étude d'une ZES
Un (01) Hydrogéologue	Bac+5 en hydrogéologie, 10 ans d'expérience
Un (01) Topographe	Bac+3 en topographie, 10 ans d'expérience, au moins trois missions d'études topographiques.

VI. PROCÉDURE DE SÉLECTION ET HONORAIRES

6.1 Cadre réglementaire de la sélection

Les consultants seront sélectionnés selon les méthodes et procédures de recrutement des Consultants de la Banque Mondiale.

La démarche méthodologique sera celle de l'approche participative et inclusive impliquant toutes les parties prenantes : ministères et institutions concernés (Commerce et Industrie, Urbanisme, PME, Agriculture-Élevage, Chambre de Commerce, Chambre d'Agriculture), autorités locales, secteur privé. Elle sera conduite selon les phases suivantes : 1) phase exploratoire ; 2) phase de préparation, traitement et analyse ; 3) phase de finalisation.

6.2 Délai d'exécution

Le délai d'exécution prévisionnel est de cent-cinquante (150) jours, soit cinq (05) mois répartis comme suit :

Étape	Désignation	Durée	Cumulé
1	Séance de cadrage avec l'UGP et le Comité technique, rapport de cadrage et approbation	15 jours	T0 + 15 jours
2	Revue documentaire et collecte des données	30 jours	T0 + 45 jours
3	Études de terrain, étude économique, EIES, plan d'ensemble	60 jours	T0 + 105 jours
4	Rédaction du rapport version provisoire	30 jours	T0 + 135 jours
5	Séance de restitution au Comité Technique	2 jours	T0 + 137 jours
6	Prise en compte des observations – Rapport final	12 jours	T0 + 149 jours
7	Atelier de validation	1 jour	T0 + 150 jours

6.3 Honoraires

L'enveloppe financière indicative pour la réalisation de l'ensemble de la mission est estimée à [•] EUR, selon la composition de l'équipe et les modalités opérationnelles proposées.

6.4 Modalités de paiement

Les paiements seront effectués en plusieurs tranches, liées à la validation des livrables :

Tranche 1 – Avance de démarrage	15 % à la signature du contrat
Tranche 2 – Validation L1 et L2	25 % après validation du rapport de démarrage et du rapport provisoire
Tranche 3 – Validation L3 et L4	30 % après validation des rapports EIES et du plan d'aménagement
Tranche 4 – Validation L5 (rapport final)	30 % après validation du rapport final

Chaque paiement sera conditionné à la validation formelle du ou des livrables correspondants par le Comité de Pilotage, dans un délai n'excédant pas 21 jours ouvrés à compter de la réception dudit livrable.

6.5 Obligations du prestataire

- Obligation de confidentialité : le prestataire s'engage à ne pas divulguer les informations collectées et les données produites dans le cadre de la mission à des tiers non autorisés ;
- Transfert de propriété intellectuelle : l'ensemble des données, fichiers, modèles, rapports et présentations produits dans le cadre de la mission seront la propriété exclusive du Gouvernement de la RCA ;
- Obligation de résultat sur les livrables : le prestataire est tenu d'atteindre les résultats définis à la section II dans les délais convenus ;
- Disponibilité du chef de mission : le chef de mission devra être disponible pour au moins 60 % des jours ouvrés de la mission, dont au moins 40 % en présentiel en RCA.

6.6 Dépenses remboursables

Les frais remboursables éligibles couvriront les billets d'avion en classe économique, les frais d'hôtel selon les barèmes per diem de la Banque Mondiale applicables en RCA, et les frais de terrain justifiés. Ces dépenses devront être budgétées dans l'offre financière et feront l'objet d'un suivi rigoureux sur présentation de justificatifs.